

Compte rendu de la séance du 27 janvier 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Bruno LAFOUX

Ordre du jour:

Délibérations

DETR 2020

Choix'un cabinet d' étude pour travaux réhabilitation thermique mairie et logements

Vente et achat terrain Roi/commune

Indemnités du Maire et des Adjointes

Convention Département /Commune

Agedi- Modification statuts

Délibérations du conseil:

DETR 2020 (DE 2020 001)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis pour remplacer différents éclairages publics énergivores par des LED :

Le projecteur de la Lanterne des Morts

Les projecteurs encastrés au sol, porte de l'Église

Les projecteurs du terrain de pétanque

Les éclairages signalant la borne de recharge électrique.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour le remplacement des éclairages énergivores pour un montant de 7 622.70 €HT€
- accepte le plan de financement ci- dessous:

Montant		Financement		
Travaux	7 622.70	DETR	40%	3 049.08
		Autofinancement	60%	4 573.62
TVA	1 524.54	TVA	20%	1 524.54
TTC	9 147.24	TTC		9 147.24

Vente et achat de terrain Consorts ROI (DE 2020 002)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion des plantations réalisées à la sortie du bourg, il a été constaté que la commune avait planté sur une parcelle privée et que la clôture privée était implantée sur la commune.

Suite à l'accord avec Madame Roi Eveline et Mme Delon Bénédicte , un bornage a été effectué.

Afin de permettre de finaliser la vente, il demande au conseil municipal de confirmer sa décision du 11 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- accepte :

*de vendre à Mme Roi et Mme Delon la parcelle AT n°133 d'une superficie de 11m²

* d'acheter à Mme Roi et Mme Delon les parcelles AT n°136 et 135 d'une superficie totale de 93 m²

- l'achat et la vente se feront au prix de 1€ le m².

- charge Monsieur le Maire de réaliser la vente et l'achat sous la forme d'actes administratifs.

- tous les frais découlant de cette vente seront à la charge de la commune

- charge Mme LABELLE Sylvie, 1er adjoint, de signer les actes administratifs.

Indemnités du Maire et des adjoints (DE 2020 003)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 96 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié les conditions d'attribution des indemnités de fonction. La loi confirme l'automatisme des indemnités des maires aux taux plafonds sauf à ce qu'ils décident eux-mêmes de les moduler à la baisse.

Il demande au conseil municipal de prendre une délibération en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les indemnités du maire et des adjoints en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et suivant les taux définis ci-dessous:

Nom-Prénom	Fonction	Indemnités	
		Taux maximal	Taux voté
DEFEZ Gérard	Maire	40.3	24.8
LABELLE Sylvie	1er adjoint	10.7	5.1
BLANCHARD Alain	2ème adjoint	10.7	5.1
VIGNES Geoffroy	3ème adjoint	10.7	5.1
VIOLLET Richard	4ème adjoint	10.7	5.1

Convention travaux aménagement (DE 2020 004)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux réalisés sur la RD 951 (Aménagement de la traverse), une convention doit être signée avec le département afin de permettre à la commune d'émerger au F.C.T.V.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention passée en vertu des dispositions de l'article 23 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales avec le Département.

Approbation des statuts du syndicat A.GE.D.I (DE 2020 005)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.